AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2169
FR0000053837-FS0992

23 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTAMIR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 septembre 2016, la société SEB Asset Management[1] (PO Box 487, L-2014 Luxembourg) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 septembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 490 777 actions ALTAMIR représentant autant de droits de vote, soit 4,08% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALTAMIR sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Skandinaviska Enskilda Banken AB. La société anonyme SEB Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 36 512 301 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.